

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

DÉCRET N° 2018- 202 DU 06 JUIN 2018

autorisant monsieur **Mohamed Adiss Rachad TIAMIOU** à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu** le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** la lettre en date à Cotonou, du 19 décembre 2017 de monsieur Mohamed Adiss Rachad TIAMIOU et l'ensemble des pièces produites ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 06 juin 2018,

DÉCRÈTE :

**Article premier**

Monsieur **Mohamed Adiss Rachad TIAMIOU**, de nationalité béninoise, né le 17 décembre 1985 à Akpadanou, fils de Antoine TIAMIOU et de Karamath YESSOUFOU, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

## Article 2

Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par monsieur Mohamed Adiss Rachad TIAMIYOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 juin 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,



Sévérin M. QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEC : 2 ; MJL : 8 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;  
AMBASSADE DU BENIN /AUTRICHE : 2 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.